

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jacques Blondin, Jean-Marc Guinchard, Souheil Sayegh, Bertrand Buchs, Claude Bocquet, Delphine Bachmann, Christina Meissner, Sébastien Desfayes, François Lance, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Boris Calame*

*Date de dépôt : 23 juin 2020*

## **Proposition de motion**

**Pour le soutien au commerce genevois, développons des chèques de consommation locale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les nombreux soutiens qui ont été accordés à juste titre, dans le cadre de la crise du COVID, aux acteurs économiques, mais l'absence de mesures spécifiques au commerce de détail spécialisé ;
- l'impact considérable qu'a eu la fermeture (contrainte) des commerces genevois qui péjore la viabilité économique d'un certain nombre, à court ou moyen terme, plus particulièrement dans le domaine du non-alimentaire ;
- le risque important de faillites et, donc, très vraisemblablement, la disparition définitive de nombreux commerces de proximité et des emplois liés ;
- le projet de soutien au commerce de proximité lausannois et à la population locale, en cours de développement entre la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL)<sup>1</sup> et la Ville de Lausanne<sup>2</sup>, au travers de chèques de consommation offrant un rabais de 20% auprès des commerces partenaires ;

---

<sup>1</sup> SCCL : [www.commerçants-lausannois.ch](http://www.commerçants-lausannois.ch)

<sup>2</sup> <https://www.lematin.ch/suisse/lausanne-envisage-distribuer-bons-achat/story/26277692>

- la disponibilité des acteurs locaux du commerce de détail genevois, dont notamment la NODE (nouvelle organisation des entrepreneurs)<sup>3</sup>, la FCG (Fédération du commerce genevois)<sup>4</sup>, le Trade Club ou encore, très certainement, la Chambre de l'économie sociale et solidaire (Après-GE)<sup>5</sup>, pour développer rapidement avec l'Etat, sur l'entier du canton, un concept similaire au projet lausannois et entreprendre une opération liée d'envergure ;
- le projet humaniste de maintenir des rues et quartiers vivants, notamment en maintenant l'attractivité des commerces de proximité, véritables acteurs de vie et de lien social ;
- l'importance de l'emploi dans ce secteur, notamment pour nombre de personnes qui n'ont pas nécessairement de formations supérieures ;
- La nécessité de soutenir le commerce de détail et de proximité face au tourisme d'achat, aux offres de plus en plus diversifiées et parfois agressives des plateformes de l'e-commerce,

invite le Conseil d'Etat

- à développer rapidement un programme ciblé de relance de l'économie locale, notamment via un système de chèques de consommation, à prix réduits et à durée limitée, à faire valoir dans les commerces genevois de détail, spécialisés et de proximité ;
- à s'inspirer des développements en cours à Lausanne afin de s'assurer que ce programme profite pleinement à la population genevoise et aux commerces de détail, notamment le secteur du non-alimentaire ;
- à réaliser ce programme en partenariat avec les acteurs genevois du commerce de détail et, dans la mesure du possible, avec les communes ;
- à étudier avec les milieux concernés la répartition des coûts liés au rabais escompté de 20%, soit par exemple 5% à la charge des commerçants et 15% à la charge du canton et/ou des communes ;
- à évaluer les besoins économiques et déposer, dans les meilleurs délais, un projet de loi de financement dudit programme, auprès de notre Grand Conseil.

---

<sup>3</sup> NODE : [www.node1922.ch](http://www.node1922.ch)

<sup>4</sup> FCG : [www.geneve-commerce.ch](http://www.geneve-commerce.ch)

<sup>5</sup> Après-GE : [www.apres-ge.ch/](http://www.apres-ge.ch/)

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Tout au long de la crise sanitaire et économique que nous avons traversée et qui n'est, de loin, pas terminée, nous avons eu la possibilité d'acheter dans nos commerces alimentaires de proximité. Toutefois, de très nombreux commerces de détail, spécialisés, qui n'étaient pas considérés comme de « première nécessité », n'ont pu ouvrir leurs portes à la clientèle.

Pour certains commerces « spécialisés », des arrangements ont pu être réalisés avec les propriétaires de leurs locaux, mais les charges, les engagements financiers et les stocks ont continué à peser sur leurs liquidités et, pour certains, les ont mis dans des situations particulièrement dramatiques.

A noter que, pour l'écrasante majorité, le manque à gagner de la période de vente du printemps ne pourra en aucun cas être rattrapé, c'est donc un soutien sur l'automne qui devrait permettre un rééquilibrage annuel de l'activité de ce secteur économique qui représente près de 10% des entreprises du secteur tertiaire<sup>6</sup>. En 2017 (dernières données publiées), c'était 3625 entreprises du commerce de détail (à l'exception des automobiles et des motocycles) qui étaient établies à Genève, soit 19 845 emplois pour 16 068 ETP.

Selon les statistiques actuelles de l'OCSTAT, l'effondrement du chiffre d'affaires des commerces, principalement dans le domaine non alimentaire, est patent. Pour la partie « non food », selon les données de l'OCSTAT, la perspective pour les 6 prochains mois est à -25%<sup>7</sup>.

La présente motion entend donc encourager les achats de proximité, par les résidents de notre canton, afin de soutenir le commerce de détail.

Le principe en cours de développement à Lausanne est de vendre les chèques à 80% de leur valeur d'achat, soit offrir un rabais de 20% aux Lausannoises et Lausannois dans les commerces de détail qui participent au projet, ceci avec une participation de la Ville de Lausanne (15%) et des milieux concernés (5%).

---

<sup>6</sup> [http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/06/06\\_02/T\\_06\\_02\\_2\\_1\\_01.xls](http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/06/06_02/T_06_02_2_1_01.xls)

<sup>7</sup> [http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/04/04\\_07\\_5/T\\_04\\_07\\_5\\_01.xls](http://www.ge.ch/statistique/tel/domaines/04/04_07_5/T_04_07_5_01.xls)

Ce projet décliné à Genève devrait soutenir la population et le commerce genevois, en assurant le maintien de diversité et de la décentralisation des commerces de proximité.

Le principe même de l'exclusion des commerces alimentaires et généralistes, comme pratiqué à Lausanne, pourrait être une mesure appropriée qui devrait permettre de mieux cibler la mesure. Le cadre et l'application de cette dernière restriction devraient être laissés à l'appréciation des partenaires du projet. Toutefois, l'analyse réalisée dans les « Reflets conjoncturels » (n° 2 de juin 2020<sup>8</sup>), publiée par l'OCSTAT, tend à démontrer qu'elle pourrait être pertinente. Il y est en effet stipulé qu'en mai, *« la situation des affaires dans le commerce de détail continue de se détériorer. Compte tenu des circonstances, le volume des ventes a diminué au cours des trois derniers mois. Pour les trois prochains mois, les commerçants du secteur non alimentaire, qui ont pu rouvrir leurs magasins durant le mois de mai, anticipent une progression de leur chiffre d'affaires. Dans le secteur alimentaire, la stabilité est de mise »*.

A noter que ces chèques, même s'ils ne pouvaient être utilisés dans tous les commerces, créeraient une émulation positive et un véritable levier incitatif en faveur de l'ensemble des commerces genevois, notamment de proximité, en augmentant significativement le pouvoir d'achat de la population.

Il faudrait enfin accorder une validité limitée à ces chèques afin d'en limiter l'utilisation dans le cadre de la situation particulière que nous vivons en cette année 2020, mais aussi s'assurer que lesdits commerces respectent les conventions collectives en vigueur ou, au minimum, les usages y relatifs.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés à accepter cette proposition de motion et à la renvoyer directement au Conseil d'Etat.

---

<sup>8</sup> <http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2020/analyses/reflets/an-rc-2020-2.pdf>